Image not found or type unknown

Commande de chèquier impossible après rejet de chèque régularisé

Par **pidette**, le **16/11/2008** à **13:48**

Bonjour,

Mon titre n'est pas très explicite, je m'explique donc : Après une mauvaise passe de janvier à juillet 2008, j'ai eu 2 rejets de chèques à quelques mois d'intervalles. A chaque fois tout a été régularisé et les frais éventuels réglés
Il y a 1 mois de cela je contacte ma banque pour commander un chèquier, on me répond que c'est ok mais 1 semaine après en me rendant à ma banque pour le récupérer on me dit qu'il n'y a rien même pas l'ombre d'une commnande. On m'explique qu'il y aurait une surveillance sur mon compte qui doit être levée.

Deux semaines plus tard, je me rend de nouveau à la banque, on me dit encore que le directeur va s'en occuper et qu'il me rappelle en fin de journée.

Le lendemain pas de nouvelle, je contacte encore ma banque et là on me dit que la commande a pu être passer que mon chèquier sera disponible dans 6 jours.

1 semaine après me voila au guichet de ma banque pour récupérer enfin mon chèquier et bien sur pas de chèquier et même pas de commande. On m'explique encore que la surveillance à pu être levée dans l'agence mais peut être pas au siège, donc il passeront commande quand ils pourront.

je ne sais plus trop quoi faire on me mène en bateau, je ne sais même si ce qu'ils disent est vrai, je me retrouve dans une situation où je n'ose trop rien dire par ce que j'ai eu des soucis sur le compte.

Si quelqu'un pourrait me renseigner et me dire si c'est une pratique normale ou si cette banque ne veut plus me donner de chèquier mais qu'elle n'en a pas le droit.

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés